

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	CIM 61TN Epoxy Resin	
Autres moyens d'identification	Aucune.	
Usage recommandé	Epoxy Primer for CIM Elastomeric Urethanes	
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus.	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	CIM INDUSTRIES INC	
Adresse	6900 NELMS STREET HOUSTON, TX 77061 États-Unis	
Téléphone	Assistance générale	800 543-3458
Courriel	info@chasecorp.com	
Numéro de téléphone d'urgence	Chemtrec (US - 24 hrs)	800 424-9300
	Chemtrec (INTL - 24 hrs)	703-527-3887
Fournisseur	Non disponible.	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 2
	Dangers physiques non classifiés ailleurs	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par contact cutané	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 3
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

Liquide et vapeurs très inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer. Nocif pour les organismes aquatiques Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs.

Conseil de prudence**Prévention**

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique.

Intervention

EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Recueillir le produit répandu.

Stockage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Autres dangers

Aucuns connus.

Renseignements supplémentaires

80.41 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue. 92.41 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue. 85.23 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu aquatique est inconnue. 53.23 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à long terme pour le milieu aquatique est inconnue.

3. Composition/information sur les ingrédients**Mélanges**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
BISPHENOL A-(EPICHLORHYDRIN) EPOXY RESIN (REACTION PRODUCT)		25068-38-6	30 - < 40
Acétate de n-butyle		123-86-4	10 - < 20
ALCOOL ISOPROPYLIQUE		67-63-0	1 - < 3
MÉTHYLÉTHYLÉTONE		78-93-3	1 - < 3
Xylène		1330-20-7	1 - < 3
ÉTHYLBENZÈNE		100-41-4	< 1
Autres composés sous les niveaux déclarables			40 - < 50

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids (kg), sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume (l).

Remarques sur la composition

Note: As supplied and during application the quartz, titanium dioxide and calcium silicate are bound within the CIM matrix. The quartz, titanium dioxide and calcium silicate are not in a respirable form and should not pose a hazard to the user.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Informations générales	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser un produit chimique en poudre, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lorsque du remplissage de contenants correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeurs très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre contenant approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
--	--

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Si possible, manipuler dans un système clos. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), "Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents" (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), "Recommended Practice on Static Electricity" (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, "Code national de l'électricité".

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'inflammation. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le contenant et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	200 ppm
	TWA	150 ppm
ALCOOL ISOPROPYLIQUE (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm
	TWA	20 ppm
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm
	TWA	200 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm
	TWA	100 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	950 mg/m3
	TWA	200 ppm 713 mg/m3
	TWA	150 ppm
ALCOOL ISOPROPYLIQUE (CAS 67-63-0)	STEL	984 mg/m3
	TWA	400 ppm 492 mg/m3
	TWA	200 ppm
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	STEL	543 mg/m3
	TWA	125 ppm 434 mg/m3
	TWA	100 ppm
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)	STEL	885 mg/m3
	TWA	300 ppm 590 mg/m3
	TWA	200 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	651 mg/m3
	TWA	150 ppm 434 mg/m3
	TWA	100 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	TWA	20 ppm
ALCOOL ISOPROPYLIQUE (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm
	TWA	20 ppm
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)	STEL	100 ppm
	TWA	50 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm
	TWA	100 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	200 ppm
	TWA	150 ppm
ALCOOL ISOPROPYLIQUE (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm
	TWA	20 ppm
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm
	TWA	200 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm
	TWA	100 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	200 ppm
	TWA	150 ppm
ALCOOL ISOPROPYLIQUE (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	STEL	125 ppm
	TWA	100 ppm
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm
	TWA	200 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm
	TWA	100 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	950 mg/m3
	TWA	200 ppm 713 mg/m3
	TWA	150 ppm
ALCOOL ISOPROPYLIQUE (CAS 67-63-0)	STEL	1230 mg/m3
	TWA	500 ppm 983 mg/m3
	TWA	400 ppm
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	STEL	543 mg/m3
	TWA	125 ppm 434 mg/m3
	TWA	100 ppm
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)	STEL	300 mg/m3
	TWA	100 ppm 150 mg/m3
	TWA	50 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	651 mg/m3 150 ppm
	TWA	434 mg/m3
	TWA	100 ppm
	TWA	100 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	PEL (limite d'exposition admissible)	710 mg/m ³
ALCOOL ISOPROPYLIQUE (CAS 67-63-0)	PEL (limite d'exposition admissible)	150 ppm 980 mg/m ³
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	PEL (limite d'exposition admissible)	400 ppm 435 mg/m ³
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)	PEL (limite d'exposition admissible)	100 ppm 590 mg/m ³
Xylène (CAS 1330-20-7)	PEL (limite d'exposition admissible)	200 ppm 435 mg/m ³ 100 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH		Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Composants	Valeur			
ALCOOL ISOPROPYLIQUE (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	0.15 g/g	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique	Créatinine dans l'urine	*
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)	2 mg/l	MEK	Urine	*
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriques	Créatinine dans l'urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.
Autre	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.
Protection respiratoire	Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

État physique	Liquide.
Forme	Viscous Liquide.
Couleur	Jaune.

Odeur De solvant.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion et point de congélation -78 °C (-108.4 °F) estimation

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition 126.1 °C (258.98 °F) estimation

Point d'éclair -4.0 °C (24.8 °F)

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) 1.4 % estimation

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) 7.5 % estimation

Limite d'explosibilité - inférieure (%) 1 % vol/vol

Limite d'explosibilité - supérieure (%) 15 % vol/vol

Tension de vapeur 1728.97 hPa estimation

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Très faiblement soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation > 450 °C (> 842 °F)

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 2.68 g/cm³ estimation

Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Inflammable IB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant.

Pourcentage de matières volatiles 19.5 % estimation

Densité 1.6

COV (% en poids) 240 g/l when mixed with the 61TN Hardener (per EPA Method 24)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides forts. Les agents oxydants forts. Oxydants puissants. Nitrates. Halogènes Chlore
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
CIM 61TN Epoxy Resin		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	2082 g/kg estimation
Inhalation		
CL50	Rat Wistar	1333 mg/l, 4 heures estimation
Orale		
DL50	Lapin	201 g/kg estimation
	Rat	37671 mg/kg estimation
	Souris	17468 mg/kg estimation
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat Wistar	160 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	14000 mg/kg
ALCOOL ISOPROPYLIQUE (CAS 67-63-0)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	12800 mg/kg
Orale		
DL50	Chien	4797 mg/kg
	Lapin	5.03 g/kg
	Rat	4.7 g/kg
	Souris	3600 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	17800 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	3500 mg/kg
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 8000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	11700 ppm, 4 heures
	Souris	11000 ppm, 45 minutes
Orale		
DL50	Rat	2300 - 3500 mg/kg
	Souris	670 mg/kg
Xylène (CAS 1330-20-7)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 43 g/kg
Inhalation		
CL50	Rat	6350 mg/l, 4 heures
	Souris	3907 mg/l, 6 heures
Orale		
DL50	Rat	3523 - 8600 mg/kg
	Souris	1590 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	Irritant	
Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.	
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
ALCOOL ISOPROPYLIQUE (CAS 67-63-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Xylène (CAS 1330-20-7)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
2-propanol (CAS 67-63-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
XYLÈNE (ISOMÈRES O, M ET P) (CAS 1330-20-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Xylène (CAS 1330-20-7)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	Il a été montré que des composants de ce produit provoquent des défauts de naissance et des désordres reproductifs chez les animaux de laboratoire.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	N'est pas un danger d'aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves	
CIM 61TN Epoxy Resin			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia	417.8165 mg/l, 48 heures estimation
Poisson	CL50	Poisson	345.8074 mg/l, 96 heures estimation
Composants			
Espèces			
Résultats d'épreuves			
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)			
Aquatique			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	17 - 19 mg/l, 96 heures
ALCOOL ISOPROPYLIQUE (CAS 67-63-0)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 1400 mg/l, 96 heures
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.37 - 4.4 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	7.5 - 11 mg/l, 96 heures
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	4025 - 6440 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à tête de mouton (Cyprinodon variegatus)	> 400 mg/l, 96 heures
Xylène (CAS 1330-20-7)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	7.711 - 9.591 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistence et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Acétate de n-butyle	1.78
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	0.05
ÉTHYLBENZÈNE	3.15
MÉTHYLÉTHYLCÉTONE	0.29
Xylène	3.12 - 3.2

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1993
Désignation officielle de transport de l'ONU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ALCOOL ISOPROPYLIQUE, MÉTHYLÉTHYLÉTONE), POLLUANT MARIN
Classe de danger relative au transport
Classe 3
Danger subsidiaire -
Groupe d'emballage II
Dangers environnementaux Oui
Précautions spéciales pour l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number UN1139
UN proper shipping name Coating Solution
Transport hazard class(es)
Class 3
Subsidiary risk -
Packing group II
Environmental hazards Yes
ERG Code 3H
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information
Passenger and cargo aircraft Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

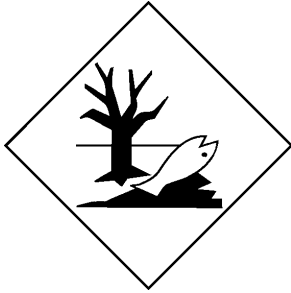
UN number UN1139
UN proper shipping name Coating Solution, MARINE POLLUTANT
Transport hazard class(es)
Class 3
Subsidiary risk -
Packing group II
Environmental hazards
Marine pollutant Yes
EmS F-E, S-E
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Indéterminé.

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



Informations générales

Polluant marin selon le code IMDG.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

MÉTHYLÉTHYLCÉTONE (CAS 78-93-3)

Classe B

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 10-Mai-2017

Date de la révision 10-Mai-2017

Version n° 02

Avis de non-responsabilité CIM INDUSTRIES INC ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information offered in this data sheet is designed only as guidance for the safe use, storage and handling of the product. This information is correct to the best of our knowledge and belief at the date of publication, however, no guarantee is made to its accuracy. This information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any other process. This material is intended for industrial use only. No warranty, expressed or implied is made.

Informations relatives à la révision Identification des dangers: Intervention
Données toxicologiques: Ingestion
Données toxicologiques: Contact avec la peau
GHS: Liste